

# AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

en application des articles L121-1 et suivants, notamment le I de l'article L121-8 du Code de l'environnement

## Projet d'usine de production de cellules & modules de batteries électriques à Bourbourg (59)

### Objet de la concertation préalable

La société Verkor et RTE, co-maître d'ouvrage, organisent une concertation préalable sur le Projet d'usine de production de cellules & modules de batteries électriques à Bourbourg (59). Le projet vise à construire puis exploiter une usine de production de cellules et de modules de batteries électriques pour voitures particulières et véhicules utilitaires légers électriques, pour camions électriques et, éventuellement, pour stockage électrique stationnaire. L'installation doit s'implanter sur un terrain de la Zone Grandes Industries situé sur la commune de Bourbourg. En raison de la nature et de la quantité de produits utilisés dans la production des modules de batteries, le projet relève du régime SEVESO seuil haut.

### Organisation de la concertation préalable

La concertation préalable a été décidée en application de l'article L. 121-9 du Code de l'environnement par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). La décision 2021/154/VERKOR/1 en date du 1<sup>er</sup> décembre 2021 et la décision 2022/39/VERKOR/2 en date du 2 mars 2022 ont été publiées sur le site de [legifrance.gouv.fr](https://legifrance.gouv.fr).

La concertation préalable est organisée par Verkor et RTE sous l'égide de deux garants désignés par la Commission Nationale du Débat Public : Messieurs Jean-Luc RENAUD et Jean Raymond WATTIEZ.

### Durée de la concertation préalable

La concertation se tient du 8 juin 2022 au 22 juillet 2022 inclus.

### Périmètre de la concertation préalable

Dunkerque, Armbouts-Cappel, Bourbourg, Bray-Dunes, Cappelle-La-Grande, Coudekerque-Branche, Craywick, Ghyvelde, Grande-Synthe, Grand-Fort-Philippe, Gravelines, Leffrinckoucke, Loon-Plage, Saint-Georges-sur-L'Aa, Spycker, Tétéghem-Coudekerque Village, Zuydcoote.

### Modalités de la concertation préalable

*Information du public :*

- » Un site internet dédié à la concertation <https://colidee.com/verkor>.
- » Un dossier de concertation sur le projet, ses enjeux, son contexte, le rôle et les objectifs des maîtres d'ouvrages disponible sur le site internet <https://colidee.com/verkor>, en version papier dans toutes les mairies des communes du périmètre de la concertation et au siège de la Communauté Urbaine de Dunkerque, et lors des rendez-vous de la concertation.
- » Une synthèse du dossier de concertation disponible sur le site internet <https://colidee.com/verkor> et lors des rendez-vous de la concertation.
- » Des annonces dans la presse quotidienne et hebdomadaire régionale.
- » Une affiche d'annonce de la concertation dans les lieux publics du périmètre de la concertation.

*Participation du public :*

#### 2 réunions publiques en présentiel et à distance, diffusées en direct sur la plateforme de la concertation :

- » Une réunion publique d'ouverture le 10 juin 2022 à 18h à l'Espace Coubertin à Bourbourg.
- » Une réunion publique de partage des contributions le 12 juillet 2022 à 18h au Kursaal à la salle Jean Bart à Dunkerque.

#### 3 ateliers thématique en présentiel et à distance, diffusés en direct sur la plateforme de la concertation :

- » Un atelier sur l'impact environnemental, les risques technologiques et la prévention le 13 juin 2022 à 18h à Sportica à Gravelines. Un atelier sur l'emploi, la formation et l'attractivité économique le 23 juin 2022 à 18h à la salle des Commissions de la Communauté Urbaine de Dunkerque.
- » Un atelier sur la transition énergétique et les mobilités électriques le 11 juillet 2022 à 18h à la salle des Maquettes du Grand Port Maritime de Dunkerque.

1 table ronde sur les enjeux de la mobilité électrique, en présentiel et à distance, diffusée en direct sur la plateforme de la concertation le 6 juillet 2022 à 18h au siège de la Région à Lille.

2 permanences en mairie dans les communes à proximité du territoire le 17 juin de 9h30 à 11h30 à St Georges-sur-l'Aa, et le 4 juillet de 8h30 à 12h à Bourbourg.

21 registres en mairie dans toutes les communes du territoire de la concertation.

3 rencontres mobiles de 10h à 16h, Place Jean Bart à Dunkerque le 24 juin 2022, devant le supermarché Auchan de Grande-Synthe le 1<sup>er</sup> juillet 2022 et à la plage de Malo-les-Bains à Dunkerque le 16 juillet 2022.

Des avis, questions, contributions, propositions peuvent être déposés sur le site internet <https://colidee.com/verkor>, par courriel à [contact-concertation@verkor.com](mailto:contact-concertation@verkor.com), par voie postale aux maîtres d'ouvrage à l'adresse : VERKOR, 1-3 allée du Nanomètre 38000 GRENOBLE. Des réponses seront apportées aux questions posées.

Tout au long de la concertation, le public peut s'adresser directement aux garants par mail : [concertation-verkor@garant-cndp.fr](mailto:concertation-verkor@garant-cndp.fr) ou par voie postale : CNDP, 344 boulevard Saint-Germain 75007 PARIS.

### À l'issue de la concertation préalable

À l'issue de la concertation préalable, dans un délai d'un mois, les garants établissent un bilan de la concertation. Il est rendu public et joint au dossier d'enquête publique. Dans un délai maximum de deux mois suivant la publication du bilan des garants, Verkor et RTE rendront publiques les mesures qu'ils jugent nécessaires de mettre en place pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation. Ces mesures seront publiées sur le site <https://colidee.com/verkor>.

Le présent avis est publié sur le site internet de la concertation et en mairie de chaque commune du périmètre de la concertation.